

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 7 décembre 2023

L'initiative biodiversité passera par les urnes

Le contre-projet à l'initiative biodiversité n'est plus d'actualité. La biodiversité est importante, mais il n'y a pas besoin d'une nouvelle base légale pour continuer à la promouvoir. Voilà l'opinion qui a finalement pris le dessus au Conseil des États. L'Union suisse des paysans partage ce point de vue. C'est pourquoi elle propose même de rejeter l'initiative.

Le Conseil des États a refusé pour la deuxième fois d'entrer en matière sur un contre-projet à l'initiative biodiversité. Celui-ci est donc définitivement écarté et seule l'initiative sera soumise au vote l'année prochaine. L'Union suisse des paysans (USP) estime que cette décision est pertinente. Il n'existe aucun besoin de réglementation supplémentaire. La base juridique pour la promotion de la biodiversité existe déjà. En outre, la Suisse dispose d'une Stratégie Biodiversité et d'un plan d'action.

Il faut à présent se concentrer sur la mise en œuvre de ces instruments ainsi que sur l'amélioration de la qualité des surfaces de promotion existantes, et pas seulement dans l'agriculture. En effet, les exploitations agricoles suisses consacrent en moyenne 19,3 % de leurs surfaces, soit plus de 190 000 ha, à la promotion de la biodiversité. Ce chiffre correspond à près de quatre fois la superficie du Léman. Plus de 75 % de ces surfaces sont mises en réseau. De plus, d'autres surfaces entrent en ligne de compte, comme les quelque 500 000 ha de surfaces d'estivage exploitées de manière extensive.

Le Conseil fédéral et le Parlement se sont eux aussi clairement prononcés contre l'initiative biodiversité, car elle va trop loin à leurs yeux. L'initiative limiterait fortement la production (durable) d'énergie et de denrées alimentaires, de même que l'utilisation des forêts et des zones rurales pour le tourisme. L'approvisionnement du pays se retrouverait affaibli, et les importations d'énergie, de nourriture et de bois augmenteraient. De plus, les compétences des cantons seraient réduites et les pouvoirs publics seraient confrontés à des dépenses supplémentaires de 375 à 440 millions de francs. L'USP s'engagera donc avec ses partenaires pour un « non » lors de la votation sur l'initiative.

Renseignements :

Martin Rufer, directeur de l'USP, tél. 078 803 45 54

Michel Darbellay, responsable du département Production, marché et écologie de l'USP, tél. 078 801 16 91
www.sbv-usp.ch